

AIB MUSIC
SAS au capital de 5 000 Euros.

18, rue de Saisset
92120 %MONTROUGE

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

Contrôle
Comptable
Hald

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF	<u>Brut</u>	<u>Amort. ou Provision</u>	<u>Net Au 31.12.23</u>	<u>Net Au 31.12.22</u>
ACTIF IMMOBILISE				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
. Mobilier matériel de bureau	1 249,17	364,34	884,83	1 197,12
Total de l'actif immobilisé	1 249,17	364,34	884,83	1 197,12
ACTIF CIRCULANT				
. Clients et comptes rattachés	3 063,87	0,00	3 063,87	1 972,21
. Autres créances	877,00	0,00	877,00	5 052,00
. Valeurs mobilières de placements	103 250,00	0,00	103 250,00	53 250,00
. Disponibilités	46 524,32	0,00	46 524,32	98 082,57
Total de l'actif ciculant	153 715,19	0,00	153 715,19	158 356,78
TOTAL DE L'ACTIF	154 964,36	364,34	154 600,02	159 553,90

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

PASSIF	<u>Au 31.12.23</u>	<u>Au 31.12.22</u>
CAPITAUX PROPRES		
. Capital social	5 000,00	5 000,00
. Réserve légale	500,00	500,00
. Autres réserves	100 871,72	100 871,72
. Report à nouveau	46 716,24	57 458,75
. Résultat de l'exercice	-5 119,15	-10 742,51
Total capitaux propres	147 968,81	153 087,96
DETTES		
. Emprunts et dettes auprès des éts de crédit	28,50	27,50
. Emprunts et dettes financières diverses	3 859,14	3 859,14
. Fournisseurs et comptes rattachés	2 400,00	2 400,00
. Dettes fiscales et sociales	343,57	179,30
Total des dettes	6 631,21	6 465,94
TOTAL DU PASSIF	154 600,02	159 553,90

AIB MUSIC
SAS au capital de 5 000 Euros.

18, rue de Saisset
92120 %MONTROUGE

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

Contrôle
Comptable
Hald

COMPTE DE RESULTAT

du 1er janvier au 31 décembre 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>Variation</u>	<u>%</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
. Production vendue, services	12 220,54	4 521,29	7 699,25	170,29%
Total des produits d'exploitation	12 220,54	4 521,29	7 699,25	170,29%
CHARGES D'EXPLOITATION				
. Autres achats et charges externes	14 780,17	15 940,43	-1 160,26	-7,28%
. Impôts taxes & versements assimilés	0,00	0,00	0,00	N.S.
. Dotation aux amortissements	312,29	52,05	260,24	N.S.
Total des charges d'exploitation	15 092,46	15 992,48	-900,02	-5,63%
1-RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 871,92	-11 471,19	8 599,27	-74,96%
Produits financiers	1 321,04	730,80	590,24	80,77%
Charges financières	0,00	0,00	0,00	N.S.
2-RESULTAT FINANCIER	1 321,04	730,80	590,24	80,77%
3-RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-1 550,88	-10 740,39	9 189,51	-85,56%
Produits exceptionnels	0,73	0,00	0,73	N.S.
Charges exceptionnelles	3 569,00	2,12	3 566,88	N.S.
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3 568,27	-2,12	-3 566,15	N.S.
Impôt sur les sociétés	0,00	0,00	0,00	N.S.
Total des produits	13 542,31	5 252,09	8 290,22	157,85%
Total des charges	18 661,46	15 994,60	2 666,86	16,67%
Résultat de l'exercice	-5 119,15	-10 742,51	5 623,36	-52,35%

AIB MUSIC

Société par actions simplifiée
Au capital de 5.000 euros
Siège social : 18 rue de Saisset – 92120 Montrouge
530 868 926 RCS NANTERRE
(« La Société »)

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 AVRIL 2024

Le 30 avril 2024, à 13 heures,

au siège social,

Monsieur Robert Goldman, propriétaire de la totalité des 5.000 actions de 1 euro chacune, composant le capital social de la société AIB MUSIC (la « Société »),

Associé Unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Robert Goldman, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes

L'Associé Unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte nette comptable de (5 119,15) euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME DECISION
Affectation du résultat

L'Associé Unique décide d'affecter la perte nette comptable de (5 119,15) euros de la manière suivante :

- Affectation au compte Report à nouveau, qui après affectation, sera créditeur d'un montant de 41 597,09 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'Associé Unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION
Conventions réglementées

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'Associé Unique prend acte des conventions intervenues ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'Associé Unique Président, savoir :

- la mise à disposition gratuite du local hébergeant le siège social de la Société par la SARL Réserves dans laquelle Robert Goldman est le Gérant.

QUATRIEME DECISION
Délégation de pouvoirs en vue d'accomplir des formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.



AIB MUSIC

SAS au capital de 5 000 Euros

**18, rue de Saisset
92120 MONTROUGE**

A N N E X E

- Au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 dont le total est de :

154 600,02 Euros

- Au Compte de Résultat de l'exercice 2023 présenté sous forme de liste dont le total est de :

18 661,46 Euros

dégageant un résultat net comptable de :

-5 119,15 Euros

Cet exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 Décembre 2023.

Les notes N° 1 à 5 ci-après font partie intégrante des documents de synthèse de l'exercice 2023.

Eléments N°	A N N E X E du 1er janvier au 31 décembre 2023	I N F O R M A T I O N S		
		Produites Notes N°	Non-Produites	
			N/S	N/A
1	I - REGLES ET METHODES COMPTABLES Méthodes d'évaluation Calcul des amortissements et des provisions Changements de méthode Dérogations Informations complémentaires pour donner l'image fidèle II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	1		N/A N/A N/A N/A
2	Etat de l'actif immobilisé	2		
3	Etat des amortissements	3		
4	Etat des provisions			N/A
5	Etat des échéances des créances et des dettes	4		
6	Informations complémentaires sur :			
	1. Eléments relevant de plusieurs poste du bilan			N/A
	2. Réévaluation			N/A
	3. Frais d'établissement			N/A
	4. Frais de recherche appliquée et de développement			N/A
	5. Fonds commercial			N/A
	6. Intérêts immobilisés			N/A
	7. Intérêts sur éléments de l'actif circulant			N/A
	8. Différences d'évaluat. sur élém. fongibles actif circulant			N/A
	9. Avances aux dirigeants			N/A
	10. Produits à recevoir			N/A
	11. Charges à payer	5		
	12. Charges et produits constatés d'avance			N/A
	13. Charges à répartir sur plusieurs exercices			N/A
	14. Composition du capital social	6		
	15. Parts bénéficiaires			N/A
	III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS			
7	Crédits-bails			N/A
8	Engagements financiers			N/A
9	Dettes garanties par des sûretés réelles			N/A
10	Incidence évaluations fiscales et dérogatoires			N/A
11	Accroissements et allègements de la dette future d'impôts			N/A
12	Rémunération des dirigeants	7		
13	Effectif moyen			N/A
14	Identité sociétés-mères consolidant les comptes de la société			N/A
15	Liste des filiales et participations			N/A
	IV - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS			N/A

NOTE N° 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales résultant des dispositions du Plan Comptable Général.

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

NOTE N° 2

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

	<u>Valeurs</u> <u>Au 01.01.23</u>	<u>Acquisitions</u> <u>de l'exercice</u>	<u>Cessions</u> <u>de l'exercice</u>	<u>Valeurs</u> <u>Au 31.12.23</u>
<u>Immobilisations corporelles</u>				
. Mobilier matériel de bureau	1 249,17	0,00	0,00	1 249,17
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	1 249,17	0,00	0,00	1 249,17

NOTE N° 3

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	<u>Amortissements</u> <u>Au 01.01.23</u>	<u>Dotations</u> <u>de l'exercice</u>	<u>Reprises</u> <u>de l'exercice</u>	<u>Amortissements</u> <u>Au 31.12.23</u>
<u>Immobilisations corporelles</u>				
. Mobilier matériel de bureau	52,05	312,29	0,00	364,34
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	52,05	312,29	0,00	364,34

NOTE N° 4

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

	Montant <u>brut</u>	A moins <u>d'un an</u>	<u>A plus d'un an et moins de 5 ans</u>
I - CREANCES			
. Clients et comptes rattachés	3 063,87	3 063,87	0,00
. Etat TVA	877,00	877,00	0,00
TOTAL CREANCES	3 940,87	3 940,87	0,00
II - DETTES			
. Emprunts et dettes auprès des éts de crédit à 1 an maximum à l'origine	28,50	28,50	0,00
. Fournisseurs et comptes rattachés	2 400,00	2 400,00	0,00
. Etat TVA	343,57	343,57	0,00
. Groupe et associés	3 859,14	3 859,14	0,00
TOTAL DETTES	6 631,21	6 631,21	0,00

NOTE N° 5

CHARGES A PAYER

	<u>Montants</u>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	28,50
Fournisseurs et comptes rattachés	2 400,00
Dettes fiscales et sociales	277,57
TOTAL DES CHARGES A PAYER	2 706,07

NOTE N° 6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur de l'action</u>
. Actions composant le capital au début de l'exercice	5 000	1,00
. Actions créées au cours de l'exercice	0	1,00
. Actions remboursées au cours de l'exercice	0	1,00
. Actions composant le capital à la fin de l'exercice	5 000	1,00

NOTE N° 7

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction :

Aucune rémunération des organes de Direction n'a été allouée durant l'exercice